Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260630-20260619-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; Mme LE COINTE Catherine ; Mme STEVANT Christelle ; M. GUMIAUX Fabrice ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie ; M. GAY Jérôme ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	17
Absents représentés	:	2
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés :
Mme CARREIRA Sandra qui donne pouvoir à Mme SOULIMAN Sophie
M. BOUSQUAU Christian qui donne pouvoir M. ARS Marcel

Absents :

A été nommée secrétaire de séance : Sandrine CLERO

- **2026-06-19 Point projet boulangerie**

M Le Maire et M GAY Jérôme, conseiller délégué à l'artisanat et au commerce, font un point sur la recherche d'installation d'un boulanger intéressé pour s'installer dans le local communal vacant de la commune.

Un porteur de projet est identifié : il s'agit d'un boulanger-pâtissier-chocolatier qui pourra également proposer un rayon épicerie avec des produits secs et quelques produits frais.

Son installation est conditionnée à la réalisation par la commune d'une extension du bâtiment afin d'accueillir le four et le stockage des farines.

Pour cette surface d'environ 45 m², le dépôt d'un permis de construire est nécessaire et le dossier est en cours d'élaboration.

Le porteur de projet s'installerai en janvier 2027.

M Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Après délibérations, le conseil municipal donne un accord de principe sur la poursuite de ce projet, pour lequel un plan de financement devra être réalisé et validé lors du prochain conseil municipal avant le lancement des travaux. Des subventions pourront alors être sollicitées.

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Pour copie conforme
MOLAC, le 02 juillet 2026
Le Maire
Marcel ARS